

2022 - 084

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de **MONTREAL DU GERS**

GERS

Du canton de **MONTREAL DU GERS**

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 10 octobre 2022

-----15-----15-----14-----

L'an deux mille vingt deux-----

et le 10 octobre

Date de
convocation

à -----20-----heures-----30-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

12/10/2022

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
12/10/2022

Présents : M. BEZERRA Gérard, M. CHARLES Eric, Mme CUZACQ Geneviève,
M. LARRODE Eric, M. LABEYRIE Nicolas, M. BETUING Serge, M.
CABANNES Pierre, Mme FIN Thérèse, Mme BOUZIGON Muriel, M. CASTAY
jean-Marc, Mme PLOQUIN Cécile, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane, Mme
DESPAX Nelly, M. LANSMANT Sébastien..

Excusée : Mme CARRERE Amandine,

Secrétaire de séance : Mme CUZACQ Geneviève

Objet de la Délibération

Convention de mise à disposition réciproque
d'un employé municipal avec la Commune de Larroque sur l'Osse

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Larroque sur l'Osse a
recruté un employé municipal.

Celle-ci propose à la Commune de Montréal de mettre à disposition cet agent technique à
hauteur de 12 heures hebdomadaires, les conditions de cette mise à disposition seront définies
dans une convention.

Le Conseil Municipal.

Ouï les explications de M. le Maire

Accepte cette mise à disposition.

Autorise M. le Maire à signer la convention à venir

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture.
Fait à MONTREAL le 10 octobre 2022.

Le Maire.

Gérard BEZERRA.

